

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 18 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BEGUIN Jean-Claude	à BERNARD Joseph
BOUCHER Gaëlle	à RASLE-ROCHE Morgan
CLEC'H Vincent	à CONNAN Josette
DOYEN Virginie	à LE GAOUYAT Samuel
INDERBITZIN Laure-Line	à CHARLES Olivier
LE GALL Annie	à PRIGENT Marie-Yannick
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
ROLLAND Paul	à PRIGENT Christian
TALOC Bruno	à BURLOT Gilbert
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; HAGARD Elisabeth ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE JANNE Claudie ; LE MEUR Frédéric ; LEYOUR Pascal ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	62
Procurations	10
Absents	16

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 12 octobre 2022

DEL2022-10-196

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

S'agissant des budgets annexes Eau et Assainissement, les modifications proposées au stade de la décision modificative d'octobre concernent soit des ajustements mineurs d'enveloppe par chapitre, soit des mesures de régularisation comptable demandées par la trésorerie, soit des réallocations d'enveloppes budgétaires de travaux entre opérations d'investissements.

BUDGET ANNEXE EAU DSP

S'agissant du budget EAU DSP, les propositions budgétaires proposées visent d'abord à augmenter l'enveloppe globale de dépenses d'investissements (+169.500 €), financée par une hausse de l'autofinancement, puis à réallouer les crédits d'investissement en fonction des priorités de travaux. Ainsi, en section de fonctionnement, il est prévu de revoir à la baisse les dépenses d'achats, en chapitre 011 (-70.000 €), et d'annuler l'enveloppe budgétée au moment du budget principal au titre d'éventuelles dépenses imprévues (-100.000 €) afin de financer un ajustement mineur de l'enveloppe dédiée au paiement des charges d'intérêts d'emprunts (+ 500 €) et, surtout, une augmentation du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (+169.500 €).

En section d'investissement, il est prévu d'optimiser la répartition des crédits d'investissements afin d'augmenter le niveau global de crédits de paiement 2022 pour l'opération de l'Usine de la Petite Tournée, à Yvias (AP21, + 540.000 €), en raison de l'accélération du chantier, et afin d'augmenter le niveau global de crédits 2022 pour l'opération dédiée aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, et ce afin de lancer de nouveaux chantiers de renouvellement de réseaux, à Plouëc-du-Trieux, Quemper-Guézennec et Saint-Agathon (AP44, Renouvellement Réseaux, + 303.600 €). Ces deux augmentations sont financées en partie par l'augmentation de l'autofinancement, et en partie par la réduction d'enveloppe sur les autres opérations d'investissement.

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE EAU DSP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chapitre 011 - Achats	-70 000,00 €		
Chapitre 66 - Compte 6611	500,00 €		
D022 - Dépenses imprévues	-100 000,00 €		
D023 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	169 500,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
D16 - Remboursement de Capital Restant dû	1 500,00 €		
AP40 - AEP DSP EQUIPEMENT	-29 293,92 €		
AP41 - AEP DSP ETUDE	-87 035,00 €		
AP 42 - AEP DSP EXTENSION	-93 722,08 €		
AP 43 - AEP DSP USINE POMPAGE	-298 548,74 €	R021 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	169 500,00 €
AP 45 - AEP DSP RESERVOIR	-81 000,00 €		
AP 46 - AEP DSP RESSOURCE	-86 000,00 €		
AP 21 - USINE MOULIN BESCOND - PETITE TOURNEE - YVIAS	540 000,00 €		
AP 44 - AEP DSP RENOUVELLEMENT RESEAU	303 599,74 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	169 500,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	169 500,00 €

BUDGET ANNEXE EAU REGIE

S'agissant du budget EAU REGIE, les propositions budgétaires proposées visent d'abord à constater la hausse des produits de fonctionnement, et notamment des ventes d'eau **(+ 200.500 €)**.

Ce surcroît de recettes de fonctionnement, sur le budget EAU REGIE, permet de financer une hausse de l'autofinancement **(+180.000 €)**, une réévaluation de l'enveloppe dédiée au paiement de protocoles transactionnels **(+20.000 €)**, et, marginalement, une hausse de l'enveloppe nécessaire au paiement des intérêts d'emprunt **(+500 €)**.

En section d'investissement, la décision modificative n°2 permet tout d'abord de procéder à des écritures de régularisation, notamment en minorant le compte 1068 de **6.264 €**, correspondant à la minoration résultat du transfert de résultat pour la commune de LOUARGAT, à la demande des services de gestion comptables de l'Etat. Cette écriture se neutralise par l'augmentation des écritures d'ordre portant neutralisation des amortissements, toujours en section d'investissement.

Enfin, la présente décision modificative permet d'allouer la hausse constatée de l'autofinancement principalement à la hausse de l'enveloppe budgétaire dédiée aux **travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable gérés en régie (AP51, + 178.500 €)**, et, très marginalement, à la hausse de l'enveloppe dédiée au remboursement du capital restant dû de la dette (Chapitre 16, Compte 1641, **+1500 €**).

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE EAU REGIE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Variation en DM
Chapitre 66 - Compte 6611		500,00 €	70111 - Vente d'eau		200 500,00 €
Chapitre 67		20 000,00 €			
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements					
D023		180 000,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		200 500,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		200 500,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
D16 - Remboursement Capital Restant dû - Comate 1641		1 500,00 €	1068 - Régularisation - Transfert de résultat LOUARGAT		-6 264,00 €
AP 51		178 500,00 €			
			R042 - Neutralisation amortissements		6 264,00 €
			R021		180 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		180 000,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		180 000,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

S'agissant du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP, les propositions budgétaires permettent tout d'abord, en section de fonctionnement, d'annuler l'enveloppe de Dépenses Imprévues **(- 10.000 €)** afin de réajuster, à la hausse, l'enveloppe dédiée aux postes d'achats, en chapitre 011 **(+ 10.000 €)**.

En section d'investissement, il s'agit, sans modification du total de dépenses prévues initialement au budget, de réallouer les crédits prévus, et ce en **augmentant très fortement l'enveloppe dédiée aux travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement collectifs (+ 460.000 €)** et, très marginalement, l'enveloppe dédiée au remboursement du capital restant dû des emprunts **(+7.000 €)**. Ces augmentations sont intégralement financées par des révisions à la baisse sur les autres opérations de travaux.

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chapitre 011 - Achats	10 000,00 €		
Chapitre 66 - Compte 6611	0,00 €		
D022 - Dépenses imprévues	-10 000,00 €		
<i>D028 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement</i>			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
D16 - Remboursement de Capital Restant dû	7 000,00 €		
AP 27 - AC DSP PONT EZER	-87 000,00 €		
AP 28 - AC DSP PR	-380 000,00 €		
AP 30 - AC DSP REHABILITATION	-23 771,00 €		
AP 26 - AC DSP EXTENSION	23 771,00 €		
AP 31 - AC DSP RENOUVELLEMENT	460 000,00 €		
		<i>R021 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement</i>	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

S'agissant du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE, les propositions budgétaires permettent tout d'abord, en section de fonctionnement, de réviser à la baisse l'enveloppe dédiée aux achats, inscrite au chapitre 011, notamment au compte 61528, **(- 6.000 €)** afin de réajuster, à la hausse, l'enveloppe dédiée au remboursement des intérêts d'emprunt, en chapitre 66 **(+ 6.000 €)**.

En section d'investissement, il s'agit tout d'abord de procéder aux opérations de régularisation comptable demandés par les services comptables de Guingamp, **opérations comptables sans mouvement de trésorerie associé**. Ainsi, il est prévu de procéder à la régularisation de la sur-reprise au compte de résultat d'un amortissement de subvention, venant minorer le compte 1068 en recettes d'investissement **(-31.000 €)**, de procéder à une correction sur exercices antérieurs d'un rattrapage d'amortissement **(-53.000 €)**, mouvement qui s'équilibre entre une minoration au compte 1068 et une augmentation des recettes d'ordre **(RIO42-Compte 2087)** et de procéder à un étalement du transfert de l'excédent d'investissement pour la commune de PONT-MELVEZ, qui se traduit par une hausse des recettes d'investissement **(+125.000 €)**. Afin d'ajuster au plus près de la réalité les prévisions budgétaires, il est aussi proposé, par prudence, de réduire le montant des subventions de l'Agence de l'Eau attendues en 2022 sur ce budget, au chapitre 13 **(-36.000 €)**.

Au global, l'augmentation des recettes d'investissement de ce budget annexe est ainsi constatée à +58.000 €. Cette augmentation permet de financer la hausse de l'enveloppe dédiée au remboursement du capital restant dû des emprunts **(+5.000 €)** et une hausse de l'enveloppe dédiée aux travaux de renouvellement des réseaux **(AP38, +53.000€)**. Par ailleurs, on note un redéploiement de 5.000 € entre l'opération AP 34 AC Régie Etudes, vers l'opération AP 35 AC Régie Extension.

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 - Compte 61528 AUTRES	-6 000,00 €		
Chapitre 66 - Compte 66111	6 000,00 €		
Chapitre 67			
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements	0,00 €		
D022			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
D16 - Remboursement Capital Restant dû - Compte 1641	5 000,00 €	1068 - Régularisation - Sur-reprise au compte de résultat d'un amortissement de subvention	-31 000,00 €
AP34 - AC REGIE ETUDE - Chapitre 25 - Compte 2315	-5 000,00 €	1068 - Correction sur exercices antérieurs - rattrapage d'amortissement frais études Bourbriac et MAD Louergat	-53 000,00 €
AP35 - AC REGIE EXTENSION - Chapitre 23 - Compte 2315	5 000,00 €	1068 - Etalement du transfert de l'excédent d'investissement - Commune de PONT-MELVEZ	125 000,00 €
AP38 AC REGIE RENOUVELLEMENT RESEAUX	53 000,00 €	RIO42-Compte 2087 - Neutralisation rattrapage amortissements frais d'études Bourbriac et MAD Louergat	53 000,00 €
		13 - Subventions AGENCE DE L'EAU	-36 000,00 €
		R021	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	58 000,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	58 000,00 €

BUDGET ANNEXE SPANC – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

S'agissant du budget SPANC, les propositions réalisées correspondent strictement à des ajustements mineurs. Ainsi, en section de fonctionnement, il est proposé de réviser à la baisse les enveloppes budgétaires suivantes :

- ✓ **Chapitre 011**, Compte 61551, Matériel Roulant : - **3.200 €**
- ✓ **Chapitre 66**, Compte 6611, Intérêts d'Emprunt : - **2.000 €**
- ✓ **Chapitre 011**, Compte 6262, Frais de téléphonie : - 10 €

Ces ajustements à la baisse permettent de financer les réajustements à la hausse suivants :

- ✓ **Chapitre 68**, Compte 6811, Dotation aux amortissements : - **3.200 €**
- ✓ **Chapitre 67**, Compte 6718, Paiement de protocoles transactionnels : + **2.000 €**
- ✓ **Chapitre 65**, Compte 658, Régularisation des arrondies pour le paiement des prélèvements à la source : + 10 €

En investissement, on note, par équilibre de l'écriture relative aux dotations aux amortissements, la recette d'investissement de + **3.200 €** en sus, en R042, qui vient financer une augmentation de la ligne dédiée à de l'acquisition de matériel de transport, pour + **3.200 €**.

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - SPANC

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chapitre 011 - 6262 - Frais de téléphonie	-10,00 €		
Chapitre 011 - 61551 - Matériel Roulant	-3 200,00 €		
Chapitre 65 - Régularisation arrondi du PAS	10,00 €		
Chapitre 67 - 6718 - Protocoles transactionnels	2 000,00 €		
Chapitre 66 - Intérêts d'emprunt	-2 000,00 €		
<i>Chapitre 68 - 6811 - Dotations aux amortissements</i>	<i>3 200,00 €</i>		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
021 - 2182 - Matériel de transport	3 200,00 €	R028 - Amortissements des immobilisations	3 200,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 200,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 200,00 €

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver la présente décision modificative n°2 des budgets annexes eau et assainissement.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon SIMON